



Affaire suivie par : Coralie DUBOIS  
Téléphone : 04 67 61 63 59  
Mél : coralie.dubois@herault.gouv.fr

Montpellier, le 05 NOV. 2020

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020-I-1314**

**portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans la commune de Entre-Vignes, commune de 1000 hab. et plus dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal (Art. L19 VI du code électoral),**

**Le préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** les décrets portant convocation des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2019-I-025 du 9 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Montpellier de moins de 1000 habitants (Art. L19 IV du code électoral), de 1000 habitants et plus dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal (Art.L19 VII 1° du code électoral), de 1000 habitants et plus dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues (Art.L19 VII 2° du code électoral) ;

**Considérant** qu'il convient de nommer les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**SUR** proposition du Sous-Préfet, directeur de cabinet de la Préfecture de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1er :** L'arrêté préfectoral n°2019-I-025 du 9 janvier 2019 susvisé est abrogé.

**Article 2 :** Pour la commune de Entre-Vignes, sont désignés, pour trois ans, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales les personnes suivantes :

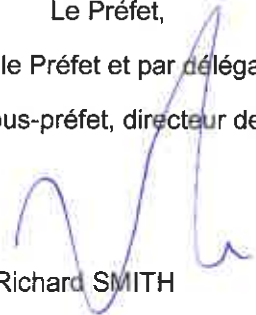
<b>Liste : Entre-Vignes, Cultivons l'Evidence</b>	
<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants :</b>
Maria LE BONNIEC	Philippe GRISOUL
Nicolas VOISIN	Anaïs RUY-BERGEON
Clobé APARICIO	Vincent GROS

Liste : Saint-Christol et Vérargues autrement	
Titulaires :	Suppléants :
Henri BOURACHOT	Anne VERGNET

Liste : Les Amis d'Entre-Vignes	
Titulaires :	Suppléants :
Sabine MARCAIRE	

**Article 3** : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture, et le maire de la commune de Entre-Vignes sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Préfet,  
 Pour le Préfet et par délégation  
 Le sous-préfet, directeur de cabinet

  
 Richard SMITH